

PROCÈS-VERBAL de la **55^e séance spéciale** du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale tenue le **3 mai 2022, à 17 h 30**, à l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPOQ), 525, boulevard Wilfrid-Hamel, Québec, et par voie de visioconférence.

PRÉSIDENTE Madame Monique Carrière
SECRÉTAIRE Monsieur Guy Thibodeau
assisté de madame Linda Vien

PRÉSENCES Monsieur Louis Boisvert
Madame Joan Chandonnet
Madame Violaine Couture
Madame Sylvie Dillard
Madame Marie-Hélène Gagné
Monsieur Stéphane Garneau
Madame Line Plamondon
Monsieur Serge Savaria
Madame Véronique Vézina

ABSENCES MOTIVÉES Monsieur Rénaud Bergeron
Monsieur Jean-Pascal Gauthier
Monsieur Normand Julien, vice-président
Monsieur Simon Lemay
Monsieur Jean-Denis Paquet

INVITÉE *Madame Annie Caron, directrice des affaires juridiques, institutionnelles et corporatives*

QUORUM

Après vérification du quorum et des autres formalités d'usage, la présidente déclare la séance ouverte à 17 h 30.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

2. DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN CONCOURS POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES PARTENARIATS, DES SERVICES SOCIAUX ET DE LA RÉADAPTATION AU CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE

La présidente du conseil d'administration invite M. Guy Thibodeau, président-directeur général, à présenter ce dossier.

Afin de pourvoir officiellement le poste précité, et en conformité des dispositions du « *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux hors-cadres des agences et des établissements publics de santé et de services sociaux* » (chapitre S-4.2, r.5.2), le conseil d'administration doit autoriser la transmission, au ministère de la Santé et des Services sociaux, d'une demande pour pouvoir procéder à l'affichage du poste, qui est prévu au lendemain de la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration, lors de laquelle un plan d'organisation modifié sera présenté pour adoption.

En suivi des informations fournies, le conseil d'administration convient de ce qui suit.

RÉSOLUTION CA – CIUSSS – 2022-05[669]-03

CONSIDÉRANT qu'un deuxième poste de directeur général adjoint avait été autorisé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (ci-après « MSSS ») mais jamais doté depuis 2015;

CONSIDÉRANT que le MSSS a été informé, en septembre 2020, de l'intention du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (ci-après « CIUSSS ») de la Capitale-Nationale de doter temporairement le poste de directeur général adjoint – volet clinique, ayant sous sa gouverne les programmes Soutien à l'autonomie des personnes âgées, soins infirmiers et santé physique ;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général adjoint – soutien à l'autonomie des personnes âgées, soins infirmiers et santé physique deviendra vacant le 21 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT l'intention du CIUSSS de la Capitale-Nationale de procéder à la dotation du poste de directeur général adjoint en respect du « *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux hors-cadres des agences et des établissements publics de santé et de services sociaux* » (chapitre S-4.2, r.5.2);

CONSIDÉRANT l'intention du président directeur général de présenter le nouveau plan d'organisation au conseil d'administration du 17 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT que le nouveau plan d'organisation du CIUSSS de la Capitale-Nationale va octroyer, au directeur général adjoint, la gouvernance des directions suivantes : Direction des programmes Santé mentale et Dépendances, Direction du programme Jeunesse, Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et Déficience physique et un lien matriciel avec la Direction de la protection de la jeunesse ;

CONSIDÉRANT que le volet prévention et contrôle des infections sera dorénavant placé sous la

gouverne du président-directeur général adjoint ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 173 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2), le conseil d'administration doit notamment nommer les hors-cadres et cadres supérieurs;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

- **D'AUTORISER** le CIUSSS de la Capitale-Nationale à transmettre une demande d'autorisation au MSSS pour la tenue d'un concours pour le poste de directeur général adjoint des partenariats, des services sociaux et de la réadaptation au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance spéciale se termine à 17 h 45.

La présidente du conseil d'administration,

Le secrétaire du conseil d'administration,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Monique Carrière

Guy Thibodeau

Date : 17 mai 2022